

Monsieur le Procureur général

Madame et Messieurs les Présidents

Madame la chef de file des PTFs

Mesdames et Messieurs les membres du COPIL

Chers partenaires de la presse

Chers participants

Je voudrais au nom de l'ensemble des membres et personnel de la Cour, adresser nos remerciements au chef de file et à tous les partenaires techniques et financiers pour leur disponibilité à nous accompagner dans notre quête de performance, par la signature de l'accord de financement commun du plan d'actions avec le Gouvernement du Burkina Faso.

Il faut rappeler que l'objectif principal de cet accord de financement commun est de soutenir d'une façon concertée la mise en œuvre du plan d'actions 2013-2015 de la Cour des comptes dont le but est de contribuer à améliorer le contrôle externe dans l'utilisation des fonds publics.

Il vise essentiellement :

- son renforcement institutionnel par l'adoption de nouveaux textes (loi organique et décrets d'application) devant régir son organisation, son fonctionnement et assurer davantage son indépendance ;
- le renforcement de ses ressources humaines, matérielles et financières qui conduiront à un accroissement de la qualité des rapports de contrôle.

En effet, la Cour des comptes, juridiction supérieure de contrôle des finances publiques a pour principale mission de veiller à l'emploi économique, efficace et efficient des ressources publiques et de produire des rapports susceptibles de prévenir les risques de gestion mais surtout d'en informer les citoyens.

Afin de réussir la mise en œuvre du plan d'actions, il est prévu au paragraphe 5 de notre accord de financement commun, un comité de pilotage à charge d'examiner la mise en œuvre du plan d'actions.

C'est à ce titre que nous tenons la présente session.

Dans un premier temps, elle entérinera la passation du chef de file entre la Coopération Financière Allemande (Kfw) et l'Union Européenne, respectivement chef de file sortant et entrant des Partenaires Techniques et Financiers de la Cour des comptes.

Dans un second temps, nous aurons à :

- examiner l'état de mise en œuvre des recommandations issues de la première session de CoPil de l'année 2015 ;
- examiner la mise en œuvre des activités du plan d'actions au premier semestre 2015 ;
- donner des orientations pour la mise en œuvre du plan d'action sur la période restante.

J'invite donc les membres à examiner sans tabou et comme d'habitude, les documents qui nous sont soumis.

Tout en souhaitant plein succès à nos travaux, je déclare ouverte la session du comité de pilotage du plan d'actions de la Cour des comptes.